RÉPONSE

DE

L'ÉGLISE ORTHODOXE D'ORIENT

A L'ENCYCLIQUE DU PAPE PIE IX,

ADRESSÉE PAR S. S.

AUX CHRÉTIENS ORTHODOXES GRECS

EN JANVIER 1848.

TRADUIT DU GREC PAR M. A. P.

K Greek Church.

PARIS,
LIBRAIRIE DE FRIEDRICH KLINCKSIECK,
11, RUE DE LILLE.
1850.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

AVERTISSEMENT.

L'Encyclique du pape actuel aux chrétiens orthodoxes-catholiques, comme une preuve officielle des prétentions de Rome de soumettre tous les chrétiens au joug du latinisme, a provoqué de nombreuses réponses, qui ont été couronnées par l'Encyclique des patriarches d'Orient. Bien que celle-ci soit traduite en français, nous ne croyons pas inutile et inopportun de présenter à l'attention éclairée et impartiale du public une traduction d'un des nombreux écrits de controverse contemporaine. La lettre pastorale des patriarches s'occupe de tous les points de différence entre les deux Eglises, tandis que la réponse, dont nous publions la traduction, ne traite que le seul, et il faut l'avouer, le principal point de controverse, savoir : la souveraineté absolue des évêques de Rome. Cette réponse peut donner une idée juste de ce que les Orientaux pensent à ce sujet. En même temps elle peut être regardée comme approuvée par le patriarche, ayant été imprimée sous ses auspices. Elle parut vers le milieu de l'année 1848, sous le titre : Ἀπάντησις τῆς

ὀρθοδόξου Ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας εἰς τὴν ἀρτίως πεμθᾶσαν πρὸς τοὺς Ἀνατολικοὺς ἐγκύκλιον ἐπιστολὴν τοῦ Μ. Πάπα τῆς Ῥώμης Πίου τοῦ ἐννάτου. Ἐν Κωνσταντινουπόλει, ἐκ τῆς Πατριαρχικῆς τοῦ γένους τυπογραφίας. 1848, in-8°.

A. P.

L'Eglise orthodoxe d'Orient, en dépit de tous les orages dont elle a été troublée pendant de longs siècles, même jusqu'à nos jours, en dépit de toutes les souffrances qu'elle a dû subir, et des luttes contre des différentes tentations, n'est pas tombée. Elle subit des vicissitudes, elle endure des agressions; mais, visiblement protégée par son protecteur invisible, elle se maintient ferme sur l'inébranlable pierre de la foi.

THÈSE I.

Le bienheureux pape Pie IX, après s'être suffisamment entretenu, dans son Encyclique, avec ceux qui ont constamment persisté dans la communion et la foi de son siége, adresse la parole à nous tous, orthodoxes d'Orient, parole de paix et d'amour (comme il le dit), remplie de sollicitude pour nous autres, qui, bien que nous adorions Jésus-Christ, sommes cependant étrangers au siége de saint Pierre. Il ajoute, qu'à l'exemple du Christ, il désire faire rentrer les brebis égarées au bercail du Seigneur. S'adressant à ceux qui exercent les hautes fonctions ecclésiastiques (ne prononç nt pas cependant le nom de patriarche), il leur rappelle l'ancien état de nos Églises à l'époque où elles étaient étroitement liées avec les autres Eglises de l'univers, et leur demande quel avantage elles ont retiré des dissensions survenues à la suite de leur séparation, dissensions qui ont eu pour conséquence, que les pasteurs d'Orient sont

en désaccord, au sujet de la doctrine et de l'autorité sacrée, non-seulement avec les Eglises d'Occident, mais aussi entre eux-mêmes.

RÉPONSE.

L'Eglise d'Orient, ses pasteurs et tous les chrétiens orthodoxes remercient Pie IX de la sollicitude avec laquelle il désire faire rentrer au bercail les brebis égarées. C'est même un saint devoir, imposé à Son Eminence, que d'y rappeler les milliers d'hommes qui se sont séparés de Rome, et ont rompu l'union qui existait avec elle. Mais pour ce qui concerne les orthodoxes d'Orient, son zèle est entièrement déplacé. Car il connaît bien lui-même l'ancienne union par laquelle, pendant huit siècles consécutifs, les deux sœurs ont été liées par le même esprit et par la même profession de foi. Il n'ignore pas non plus les causes non pas futiles, mais graves (parce qu'il s'agissait alors d'un dogme divin), par suite desquelles l'Eglise d'Occident, persistant dans ses innovations, a brisé le nœud sacré qui la liait à l'Eglise d'Orient, tandis que celle-ci n'a rien changé à ses institutions primitives, ni avant, ni après le changement de ses circonstances politiques (car c'était là une disposition providentielle). Elle conserve inaltérée son ancienne physionomie : le clergé remplit les devoirs commandés par chacun de ses grades; partout se célèbrent les sacrements divins; en un mot, l'Eglise d'Orient a conservé et conserve fermement inaltérés, et dans leur pureté première, tous les dogmes qu'elle a acceptés des apôtres eux-mêmes et des saints Pères divinement inspirés ; elle n'a ajouté aucune innovation à ses

dogmes; elles les conservera à jamais sans dissensions, ni retranchements ou divisions, en fait de doctrine et d'union entre pasteurs, bien qu'elle soit indignement calomniée, et que le contraire lui soit reproché.

THÉSE II.

Plus loin, dans son Encyclique, Pie IX propose aux Orientaux de se rappeler le Symbole de la foi et l'Eglise une, sainte, catholique (universelle) et apostolique, qu'ils refusent de reconnaître, en méconnaissant l'Eglise romaine comme telle.

RÉPONSE.

Les chrétiens de l'Eglise orientale, catholique et orthodoxe acceptent religieusement l'ensemble sacré des dogmes qui contient la doctrine saine et pure. Saint Cyrille de Jérusalem, dans sa 18e homélie aux catéchumènes, en commentant le texte du symbole sacré, dit : « L'Eglise s'appelle catholique, parce qu'elle s'étend par tout l'univers, et que dans son sein est enseignée la doctrine catholique de tous les dogmes sans que rien en soit omis. » Ainsi l'Eglise qui contient tous les dogmes sans aucune omission, ni sans la moindre altération, est une et sainte en vertu de l'unité et de la sainteté de son chef unique qui est Dieu, Jésus-Christ.

Les pasteurs de l'Eglise apostolique primitive, gouvernés par ce chef, d'accord avec les Eglises qui leur sont légalement subordonnées, et d'autres qui restent indépendantes, demeurent dans l'union de paix et d'unanimité. Aussi, par la pureté de leur foi, par l'observation des canons des apôtres et des conciles, tous les orthodoxes d'Orient forment-ils un corps bien organisé, une Eglise sainte, catholique et apostolique.

THÈSE III.

Ensuite, afin de constater la souveraineté des évêques de Rome, on avance dans l'Encyclique des arguments usés, tels que : 1° la donation des clefs à l'apôtre Pierre ; 2° l'indéfectibilité de sa foi ; 3° l'injonction d'affermir ses frères, et 4° de paître les brebis de Jésus-Christ.

RÉPONSE.

Les paroles adressées par Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'apôtre Pierre : *Tu es Pierre,* etc., l'ont de même été aux autres apôtres : *Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié aussi dans le ciel.* (*Matth.*, XVIII, 18.) Les mots : *Sur cette pierre je bâtirai mon église,* sont également dites à tous les apôtres et même aux prophètes. *Edifiée sur le fondement des apôtres et des prophètes, la muraille de la*

ville de Jérusalem avait douze fondements, où sont les noms des douze apôtres de l'Agneau. (*Apoc.*, xxi, 14.) Or, les mots précédemment cités amènent à la conclusion, que la principale pierre dans le fondement des apôtres et de toute l'Eglise est Jésus-Christ seul : *la pierre angulaire étant Jésus-Christ lui-même.* (*Eph.*, ii, 20.) Il est vrai que c'est à Pierre que le Seigneur a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église;* mais ce n'était que parce que saint Pierre devança les autres apôtres par cette confession : *Tu es le Christ, fils du Dieu vivant.* Quant au sens des mots : *Et sur cette pierre je bâtirai mon église*, saint Augustin (outre les Pères d'Orient) les explique ainsi qu'il suit : « Tu es Pierre, dit le Christ, et sur cette pierre que tu as confessée, sur cette pierre que tu as reconnue, en disant : *Tu es le Christ, fils du Dieu vivant*, je bâtirai mon église ; ce n'est pas sur toi, mais bien sur moi que tu peux bâtir mon église, qui est mon corps. Mais ceux qui ont voulu se fonder sur les hommes, disaient : *Pour moi, je suis à Paul, et moi je suis à Apollos, et moi je suis à Céphas.* (*Pierre.* — I. *Corinth.*, i, 12.) » Or, cette explication du bienheureux Père de l'Eglise d'Occident nous fait voir : premièrement, que la pierre sur laquelle l'Eglise a été fondée , ce n'est pas l'apôtre Pierre, mais bien la confession de foi de l'apôtre, Jésus-Christ lui-même : *Le Christ était cette pierre* (I. *Corinth.*, x, 4) ; secondement, que ceux qui persistent à dire : *Je suis à Céphas* (à Pierre), c'est donc Pierre que je respecte exclusivement, et que je confesse, comme chef de tous les saints Pères et de l'Eglise elle-même, — ceux-là, d'après la parole de saint Paul et de saint Augustin, divisent le Christ, et fondent les hommes sur une base humaine.

Pour ce qui regarde la prière particulière du Christ pour Pierre, afin que sa foi ne défaille point : *J'ai prié pour toi*

afin que ta foi ne défaille point ; lors donc que tu seras converti, aie soin d'affermir tes frères (*Luc*, XXII, 32), on trouve de bien clairs commentaires dans les Pères de l'Eglise, tels que : Basile, Chrysostome, Augustin, Ambroise, Epiphane, Macaire d'Egypte, Tite de Bosre, Théophilacte et Cyrille d'Alexandrie. Jésus-Christ, dans sa merveilleuse prière adressée à son Père céleste, que nous lisons dans le XVIIe chapitre de saint Jean, a généralement prié pour tous les apôtres, et pour ceux qui devaient croire par leur parole. S'il a donc prié particulièrement pour Pierre, c'est parce qu'il prévoyait que celui qui disait ces paroles présomptueuses : *Quand même vous deviendriez un sujet de scandale pour tous les autres, vous ne le serez jamais pour moi* (*Matth.*, XXVI, 33), comment celui-ci même renierait son maître et tomberait par là profondément. Après quoi, ayant trop de confiance dans ses forces, et après avoir manqué à la promesse qu'il avait faite, la crainte s'empara de lui, et il se rendit coupable de reniement. Et le Christ a prié, non pour que la foi de Pierre ne chancelât pas (ce qui lui est arrivé déjà, comme punition de ses paroles présomptueuses), mais il a prié pour que la foi de Pierre ne défaillît pas et ne pérît pas entièrement, au point de le réduire au désespoir, par suite du reniement, et pour que Pierre, après avoir lavé son péché par des larmes de repentir, et s'être converti à son ancienne foi, redevînt l'exemple du rétablissement salutaire pour les autres frères dont la foi pourrait chanceler.

Immédiatement après les paroles ci-dessus prononcées par le Seigneur, non pour démontrer la suprématie de saint Pierre, mais pour le garantir du désespoir auquel il pourraît être réduit par l'immense péché qu'il a commis (ce qui est bien expliqué par les saints Pères et ce qui se voit par soi-même), l'Encyclique, afin d'autoriser le pouvoir que

les évêques de Rome se sont arrogé, avance les arguments ordinaires et dans un ordre bien connu que l'Eglise orientale a déjà, il y a tant de siècles, si glorieusement réfutés par écrit.

THÈSE IV.

Jésus-Christ a définitivement chargé saint Pierre de paître ses agneaux et ses brebis; par conséquent il lui a confié toute l'Eglise, composée de vrais agneaux et brebis de Jésus-Christ, soin qui revient aux souverains pontifes de Rome, etc.

RÉPONSE.

Pour résoudre cette thèse, nous croyons suffisant de dire ce qui suit : La triple interpellation du Seigneur adressée à saint Pierre est plutôt une injonction qu'autre chose; ainsi elle ne fait pas allusion à un pouvoir quelconque, mais bien à un devoir sacré, décidément imposé à tous les ministres du Seigneur : *Paissez le troupeau de Dieu dont vous êtes chargés* (I. *Pierre*, v, 2). Et que ceux qui prétendent que, dans cette injonction donnée à Pierre, il s'agit de je ne sais quelle prérogative, veuillent bien consulter les ouvrages des saints Pères, tels que : Augustin, Ambroise, Chrysostome, Epiphane et Cyrille d'Alexandrie; ils y verront quel sens les Pères attachent à ces paroles.

Pour être brefs, nous ne citerons ici que les paroles du dernier desdits Pères. « Par la confession, dit saint Augustin, trois fois répétée par saint Pierre : *Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime*, est effacé le péché du triple reniement et se trouve réhabilité l'apostolat de saint Pierre, ce qui est fait afin d'écarter l'idée qu'on pourrait avoir que l'apostolat serait affaibli par le péché du reniement dans lequel Pierre est tombé à cause de la faiblesse de la nature humaine. » Cette explication sous les yeux, il faut lire les paroles sacrées de l'Evangile dans le sens des anciens Pères de l'Eglise. Jésus dit à Simon Pierre : *Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ceux-ci*, c'est-à-dire, toi qui te vantais autrefois et disais : *Quand même vous deviendriez un sujet de scandale pour tous, jamais vous ne le deviendriez pour moi*, — dis-moi, m'aimes-tu plus que les autres apôtres ? Pierre, bien enseigné par une pénible expérience, n'ose plus dire à Jésus qu'il l'aime plus que les autres apôtres, mais il répond seulement : *Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime*. Jésus-Christ, ayant accepté cette humble réponse, ne continue pas à exiger de Pierre plus d'amour que n'en ont les autres, ce dont Pierre s'était jadis vanté, mais simplement de l'amour : *Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu ?* A quoi Pierre répéta humblement la même réponse. Mais, interpellé pour la troisième fois, Pierre se souvint de son triple reniement, et fut affligé, non sans raison : *Pierre fut affligé de s'entendre demander par trois fois : M'aimes-tu ?* La conséquence de ce que nous venons de dire, est que saint Pierre vit dans cette triple interpellation non une prérogative quelconque, mais plutôt une humiliation, le remords de son reniement ayant été présent à son esprit.

De même, la triple injonction du Seigneur à saint Pierre : *Paissez mes agneaux et mes brebis*, ne résume pas le mandat de gérer l'Eglise, ni aucune autre mission extraordi-

naire, ainsi que les prétendants de Rome le pensent, en expliquant cette parole d'une manière toute arbitraire. Afin de faire ressortir la vérité avec plus d'éclat, nous allons alléguer le témoignage des saints Pères d'Occident, et en premier lieu celui de saint Ambroise. « L'apôtre Pierre, dit le saint Père, après sa chute, provenant de la faiblesse de la nature humaine, est trois fois interpellé à cause de son triple reniement. La première des interpellations : *M'aimes-tu?* est une allusion à son amour avant la croix, la seconde à l'amour du troupeau, et la troisième est l'expression du pardon de son péché. (*Des Sacrem.*, liv. II, chap. 7.) » — En second lieu, nous citerons le passage suivant de saint Augustin : « Trois fois la crainte a renié, trois fois l'amour s'est confessé. Voulez-vous savoir ce que signifie l'injonction du Seigneur : *Paissez mes brebis ?* Sachez donc que paître c'est enseigner et nourrir de l'aliment spirituel. (*Homél.* V, *in Evang. Johan.*) » Telle est l'explication des saints Pères, telle est l'interprétation de ce passage donnée par l'Eglise primitive, catholique, orthodoxe.

L'Encyclique allègue plus loin un passage de saint Irénée contre les hérésies (liv. III, chap. 4), tout arbitrairement mutilé ainsi qu'il suit :

THÈSE V.

Saint Irénée, évoquant contre les hérétiques de son siècle la doctrine des apôtres, croit inutile d'énumérer les traditions de toutes les Eglises dont l'origine date des apôtres, assurant qu'il lui suffit de citer contre eux la doctrine de

l'Eglise romaine, et il dit : « Il faut que toute l'Eglise, c'est-à-dire que tous les fidèles de l'univers entier se rallient à l'Eglise de Rome, à cause de la prééminence de cette Eglise, où, en tout ce que les fidèles croient, a été conservée la tradition transmise par les apôtres.

RÉPONSE.

Les paroles de saint Irénée contre les hérétiques gnostiques dans leur texte primitif et inaltéré sont les suivantes : « Puisqu'il serait trop long (mais pas inutile, comme le dit le pape) d'énumérer les traditions de toutes les Eglises, nous fermerons la bouche à quiconque pousse ses raisonnements plus loin qu'il ne faut, rien qu'en faisant prendre en considération la tradition des apôtres et la foi prêchée aux hommes, et parvenue jusqu'à nos jours, telles que les conserve l'Eglise très-grande, très-ancienne, et bien connue, qui est établie à Rome par les deux illustres apôtres Pierre et Paul (non par Pierre seul). C'est avec cette Eglise, à cause de son fondement très-solide, que doit s'accorder toute l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles de tout l'univers ; car c'est bien là que se conserva toujours, jusqu'au temps d'Irénée, la tradition des Apôtres. »

De quelle manière pitoyable on a mutilé les paroles du saint Père ! Les mots : toute l'Eglise doit s'accorder, les mutilateurs, laissant de côté le contexte, ont transformé en phrase suivante : « Les fidèles doivent se rallier à l'Eglise de Rome à cause de sa prééminence. » Cette prééminence n'était pas encore inventée alors, et le bienheureux Irénée n'en savait rien. Ayant à disputer avec les gnostiques, il

adressait la parole aux Eglises d'Occident subordonnées à celle de Rome, et combattant lesdits hérétiques par l'ancienne tradition, c'est-à-dire par la tradition léguée à toutes les Eglises par les apôtres, saint Irénée passe sous silence d'autres Eglises à cause de leur grand nombre, et n'indique que l'Eglise de Rome, dans le patriarchat de laquelle il était évêque. Aussi, n'y avait-il pas alors d'autre ville souveraine. L'Eglise de l'ancienne Rome avait la primauté d'honneur sur les Eglises occidentales qui lui étaient subordonnées; c'est pour cela qu'Irénée en parle. De plus, ce saint Père allègue, dans le même chapitre, non-seulement l'Eglise de Rome, mais encore celles d'Ephèse et de Smyrne. S'il reconnaissait l'autorité suprême de l'évêque de Rome seul, il n'aurait cité, en combattant les gnostiques, que cette dernière Eglise, sans en mentionner d'autres. Mais il reconnaissait les autres Eglises comme égales à celle de Rome, et comme ayant la même autorité; c'est pourquoi, d'accord avec les évêques voisins, il engageait le pape Victor à ne pas excommunier les chrétiens d'Asie, tout en lui reprochant de l'avoir fait, pour la dissension sur l'époque de la célébration des Pâques, et à ne pas faire scission des Eglises, pour un différend de si peu d'importance.

A l'époque où les deux Eglises, celles d'Orient et d'Occident, ont été unies l'une à l'autre autant par des liens d'intégrité des dogmes divins, que par ceux d'amour et d'union en Jésus-Christ, à cette époque, disons-nous, les hiérarques de l'Eglise d'Orient, plus d'une fois, en cas d'attaques injustes contre eux, ont sollicité des secours de pieux hiérarques de Rome, qu'ils regardaient comme premiers par honneur de leurs place et préséance. Cependant, après la scission des deux Eglises, les évêques de Rome, en présumant plus qu'il ne faut, et ne se contentant plus de la primauté de leur place, se sont permis de s'arroger la suprématie sur toute l'Eglise. C'est pourquoi

dans l'Encyclique (page. 9), immédiatement après avoir cité ledit passage de saint Irénée, on présente en argument fort et important de la suprématie des évêques de Rome, la circonstance de la sollicitation des secours auprès d'eux de la part des Orientaux, et en premier lieu d'Athanase le Grand, dont on dit :

THÈSE VI.

L'évêque d'Alexandrie Athanase, condamné injustement et chassé de son siége, vint à Rome. Or, l'évêque de Rome Jules, ayant pris connaissance de l'affaire de chacun (car d'autres évêques, injustement chassés de leurs siéges par les ariens, arrivèrent également à Rome), et les ayant tous trouvés fidèles à la foi de Nicée, puisqu'ils pensaient comme lui, il les admit en communion. Et comme, en vertu de la prééminence du Saint-Siége, le soin de tous le regarde, il leur rendit leurs Eglises, etc.

RÉPONSE.

Le grand Athanase, qui a tant souffert pour la religion, calomnié et condamné par les évêques ariens, sous la présidence de son ennemi juré, Eusèbe de Nicomédie, s'était rendu à Rome auprès de Constance, autocrate d'Occident, et du pape Jules ; car il savait que l'Eglise romaine n'était

pas du parti d'Arius, mais qu'elle conservait intacte la foi de Nicée. Aussi Jules, en plaidant la cause d'Athanase injustement condamné, ne s'exprimait-il pas auprès des orthodoxes et des ariens comme leur chef en de termes pareils : Cela plaît à l'Eglise de Rome à force des clefs de saint Pierre, ou en d'autres termes aussi présomptueux ; mais il leur écrivait avec modestie et en esprit d'union des Eglises. Comme preuve de la consécration illégale de Grégoire en remplacement d'Athanase, il ne dit pas qu'il fallait demander d'abord la sanction du pape, et d'après cela seulement destituer Athanase et ordonner Grégoire, mais il dit simplement, qu'il aurait été convenable aux Orientaux de faire part de cette affaire aux Occidentaux, pour que tous décidassent ensemble ce que la justice aurait exigé, vu que ceux qui ont été atteints par l'injustice étaient des évêques des Eglises dont les apôtres en personne étaient les fondateurs. De plus, le pape Jules, quant à cette épître aux Orientaux, dit qu'elle a été écrite en vertu d'une décision du Concile de Rome. Car, dit-il, quoique ce soit moi seul qui aie signé la lettre, toujours est-il que ce n'est pas mon opinion seule, mais bien celle de tous les autres évêques d'Italie et des pays limitrophes. Et puisque dans cette lettre aux Orientaux, Jules regarde comme juge, non lui-même, mais le Concile, on ne peut en déduire aucune conclusion en faveur de la suprématie ecclésiastique, ni du droit du jugement suprême (*Athan. Apol.*, 2. *Socrat.*, et autres). En un mot, ce ne fut pas l'évêque de Rome qui rendit la chaire à Athanase et lui permit de rentrer à Alexandrie, mais Constantius, à force de sollicitations et même de menaces de la part de Constance (*Socrat.*, liv. 2).

Après cela l'Encyclique dit ce qui suit de saint Chrysostome.

THÈSE VII.

Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople, injurieusement condamné dans le Concile de Carhédon (lisez Calcédoine), eut recours par lettres et par des envoyés à ce Siége apostolique, et fut acquitté, son innocence ayant été démontrée par notre prédécesseur Innocent I.

RÉPONSE.

Saint Jean, cet homme divin, destitué de sa chaire par le Concile que les impies ont convoqué près de Chêne, aux environs de Calcédoine, a écrit sur ces injustes attaques contre lui (mais il n'a jamais envoyé des délégués), non-seulement au pape Innocent, mais aussi aux autres évêques, tels que Flavien d'Antioche, Jean de Jérusalem, Eulogue d'Asie, Théodose de Scythopole, aux évêques de Macédoine, et enfin à Aurèle, évêque de Carthage en Afrique (*Sozom.*, liv. VIII, chap. 24. *Lettres de Chrys.* 37, 91, 95). Quant à Innocent, sollicité par Chrysostome de convoquer un Concile œcuménique, afin d'examiner les calomnies dont il était victime, et de prononcer le jugement d'après cet examen, il emploie toutes ses forces pour convoquer un Concile œcuménique; mais tous ses efforts, malgré le concours de l'autocrate d'Occident Honorius, n'eurent pas de résultat.

Les envoyés du pape pour Byzance, eux-mêmes, subirent des tracasseries de la part de ceux qui entouraient Arcadius et Eudoxie, et on les renvoya déshonorés, comme des gens qui ne sont venus que pour importuner le gouvernement étranger. Quant au divin Jean, on est parvenu à l'exiler encore plus loin, savoir à Pitiunte (*Lettre de Jean* 2, *à Innoc. Sozom.*, liv. VI, chap. dern.). Voilà le récit véritable, bien fondé et vérifié par des témoignages; on voit qu'il diffère de beaucoup avec celui qu'ont fait les Romains, d'après les histoires fausses et les faits altérés. Eh bien! ce récit nous montre que le saint Père écrivit sur ce qui lui était arrivé, non-seulement à l'évêque de Rome, mais aussi aux autres évêques, et que (et cela se voit d'une manière on ne peut pas plus claire) tous les deux, Jean et Innocent, reconnaissaient l'autorité suprême du Concile œcuménique qu'ils s'efforçaient de convoquer.

Afin de mieux constater la suprématie absolue des évêques de Rome, à cause de leur primauté en question, l'Encyclique, comme supplément à ce qu'elle a dit d'abord, propose ce qui suit :

THÈSE VIII.

Un autre exemple de la vénération de vos Pères pour la suprématie des évêques de Rome, se trouve dans le Concile de Carhédon (lisez Calcédoine), en l'année 451. Les évêques qui s'y étaient réunis, au nombre de six cents, qui, à quelques petites exceptions près, étaient de l'Orient, après la lecture des lettres (lisez de la lettre) du souverain pontife

de Rome, saint Léon le Grand, se sont écriés dans le second acte du Concile : « C'est Pierre qui a ainsi parlé par la bouche de Léon, etc. »

RÉPONSE.

La lettre du pape Léon au quatrième Concile œcuménique, convoqué à Calcédoine, tout orthodoxe qu'elle était, n'en devait pas moins subir un mûr examen, si elle était ou non d'accord avec la profession de foi du premier et du deuxième Concile œcuménique, comme aussi avec la foi exposée par saint Cyrille au troisième Concile œcuménique, ce que montrent les actes dudit quatrième Concile. Les délibérations sur la lettre ayant été terminées, Anatole de Constantinople, questionné pour savoir si elle était orthodoxe et d'accord avec les décrets des trois Conciles œcuméniques, répondit qu'elle était en plein accord aussi bien avec le saint Symbole des 318 et 150 Pères, qu'avec ce qui a été décrété par Cyrille au Concile d'Ephèse. Ainsi, vous voyez que ce n'est pas d'après la lettre de Léon, examinée par les Pères, qu'on a prononcé le jugement sur l'hérésie d'Eutique et mis un terme aux troubles qu'elle a suscités, mais d'après les décrets des Conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse. Or, quel est celui qui prévaut, de celui qu'on examine et qu'on juge, ou bien de celui qui examine et qui juge? Léon, quoique orthodoxe et saint, dans sa lettre au Concile n'a rien dit de son chef, mais il n'a fait qu'exposer dans sa profession ce qu'ont déjà dit les Pères des Conciles précédents. Aussi est-il de toute impossibilité d'en déduire aucune conclusion en faveur de la suprématie du pouvoir absolu,

ce que rêvent les Romains, en s'appuyant sur la lettre de saint Léon au quatrième Concile. Et si cette lettre a été nommée la colonne de l'orthodoxie, les épîtres des hiérarques d'Orient au patriarche Tarase n'en ont pas été moins appelées par les Pères du septième Concile œcuménique—la colonne de la piété, aussi bien que la lettre de Tarase aux évêques d'Orient l'a été—la règle de l'orthodoxie. Or, la colonne de l'orthodoxie, la colonne de la piété et la règle de l'orthodoxie sont toutes la même chose.

Lorsque les Pères du quatrième Concile demandèrent la lecture de la lettre de saint Cyrille d'Alexandrie et que la lecture fut donnée, le Concile s'écria : « C'est ainsi que croit saint Cyrille, c'est ainsi que nous croyons, nous; que la mémoire de Cyrille soit immortelle! » Puis lorsque la lettre de saint Léon eut été lue aussi, les Pères s'écrièrent de plus belle : « C'est la foi des Pères de l'Eglise; c'est celle des apôtres; Pierre a dit cela par la bouche de Léon. » Là-dessus ils ont ajouté : « C'est ainsi qu'enseignaient les apôtres. » Tout cela prouve évidemment que c'est à cause du plein accord des croyances de Léon avec la doctrine de Cyrille que les Pères ont reconnu Léon orthodoxe. Or, la lettre de Cyrille n'ayant pas donné de suprématie à Cyrille, celle de Léon n'en a pas donné non plus à Léon.

THÈSE IX.

Les évêques de Rome ont obtenu le premier rang dans les Conciles, et surtout dans les Conciles œcuméniques, et leur autorité a été invoquée et avant et après l'établissement

des Conciles. En dehors des Conciles, nous pourrions citer plusieurs autres actes et écrits des Pères et des anciens écrivains d'Orient qui prouvent que la suprématie des évêques de Rome était solidement établie en Orient chez vos ancêtres, etc. (page 10).

RÉPONSE.

Premièrement, aucun des sept Conciles œcuméniques n'a été convoqué par le prétendu pouvoir des souverains pontifes de Rome, auquel (selon les catholiques), on aurait eu recours, soit avant, soit après la convocation des Conciles; mais (ce qui est démontré autant par les actes que par l'histoire des Conciles) ces assemblées sacrées étaient convoquées positivement et nommément par l'autorité suprême et par le plein pouvoir des autocrates orthodoxes d'Orient, qui invitaient par des décrets les hiérarques d'Orient et même d'Occident à venir assister aux Conciles, soit en personne, soit par leurs délégués. Pour prouver qu'avant de convoquer les Conciles œcuméniques on n'avait jamais besoin du consentement des papes, et que les légats des évêques de Rome n'assistaient pas aux Conciles comme investis du pouvoir suprême, mais avec soumission, nous croyons suffisant de citer les faits suivants. — Les légats que le pape Agathon a envoyés au sixième Concile œcuménique, ont dit à l'empereur Constantin Pogonate : « Sire, à la suite de l'ordonnance adressée par Votre Majesté à notre très-saint pape, nous sommes envoyés auprès de votre très-honorée clémence, gardée et protégée par Dieu, porteurs d'une communication de Sa Sainteté. » Elle était conçue en ces termes : « Par

suite d'une ordonnance très-pieuse de votre clémence, protégée par Dieu, par obéissance, à laquelle nous sommes obligés, et non par hardiesse, nous vous envoyons nos coopérateurs, et nous agenouillant en esprit devant vous, nous supplions très-humblement votre clémence de les honorer d'un gracieux accueil (Acte premier du VI[e] Concile). » — Le pape Adrien, envoyant ses légats au septième Concile œcuménique, a écrit ce qui suit aux autocrates Constantin et Irène : « Très-pieux et très-doux souverains! c'est avec un amour sincèrement cordial que je supplie votre bénignité, et comme si c'était en personne, m'agenouillant devant vous et me prosternant à vos pieds, je vous prie, je vous exhorte et je vous conjure, en présence de Dieu, de faire rétablir les saintes images et de les rendre au culte selon l'ancien principe, autant dans la capitale que dans les deux parties de la Grèce (acte 2 du VII[e] Concile). »

Pour ce qui regarde la suprématie, qui a causé tant de bruits et de débats, à laquelle l'évêque de Rome a tant de prétentions, qu'il élève et exalte jusqu'à se montrer menaçant pour ceux qui la contestent, il est vrai de dire qu'elle ne peut être prouvée par les ouvrages des Pères d'Orient, et que l'Eglise orientale ne l'a jamais reconnue, malgré ce qu'en disent les évêques de Rome. Suivant les canons décisifs des sept Conciles œcuméniques, avant la scission des Eglises, celle d'Orient, avec ses chefs hiérarchiques, ses quatre patriarches orthodoxes, n'a rien décerné aux hiérarques de Rome, excepté la primauté d'honneur sans y attacher aucune idée de primauté ou de souveraineté sur toute l'Eglise chrétienne.

Le sixième canon du premier Concile œcuménique dit ce qui suit : « Qu'on conserve les anciens usages acceptés en Egypte, en Lybie et à Pantapole, d'après lesquels l'évêque d'Alexandrie a l'autorité sur tous les évêques de tous ces

pays; puisque telle est aussi la prérogative de l'évêque de Rome. De même les prérogatives conférées aux Eglises, en Antioche autant que dans d'autres pays, doivent être maintenues. »

Le canon sacré que nous venons de citer, nous montre d'une manière évidente, que l'évêque de Rome avait une autorité en tout égale à celle des évêques d'Alexandrie, d'Antioche et des autres. Il est clair, d'après cela, que le premier Concile œcuménique était loin de reconnaître à l'évêque de Rome la suprématie d'autorité absolue sur l'Eglise universelle, ou, ce qui revient au même, la dignité de chef de l'Eglise.

Le troisième canon du deuxième Concile œcuménique prescrit : « Que l'évêque de Constantinople ait la primauté d'honneur après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est la nouvelle Rome. » Ainsi, en admettant qu'on veuille savoir si l'évêque de Rome a simplement la primauté d'honneur, n'ayant pas la suprématie de l'autorité universelle, il faut être bien attentif au sens du canon du Concile d'après lequel l'évêque de Constantinople suit immédiatement celui de Rome. La cause en est que Constantinople est la nouvelle Rome. Eh bien ! pourquoi donc l'évêque de Rome précède-t-il celui de Constantinople ? Parce qu'il est évêque de l'ancienne Rome. Ainsi, on peut en conclure que c'est la prérogative de l'ancienneté que le second Concile œcuménique décerne à l'évêque de Rome, et non point un pouvoir exclusif.

Après avoir affermi les droits de l'ancienne indépendance des évêques de Chypre et des autres évêques, droits violés par quelques-uns, et après avoir restreint le pouvoir de chacun d'eux dans les limites de leur épiscopat respectif, sans le droit de l'étendre hors de ces limites, le troisième Concile œcuménique, afin de prévenir pour la suite de pareils abus, a décrété ce qui suit : « Que les ordonnances des Pères ne soient point enfreintes ; que l'arrogance du pouvoir temporel ne se glisse point sous prétexte d'actes sacrés au point de

nous faire perdre peu à peu, sans que nous nous en apercevions, la liberté que le libérateur de tous les hommes, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a bien voulu nous douner au prix de son sang. » (*Can.* VIII.)

Ainsi, ce Concile sacré n'ayant pas approuvé ni accepté l'autorité absolue et illimitée des évêques (telle que l'Eglise romaine l'attribue au pape), l'a au contraire expressément refusée. Aussi le Concile ne manqua-t-il pas d'être fort attentif à ce qu'une pareille arrogance d'autorité ne se manifestât point à la longue parmi les pasteurs de l'Eglise.

Le vingt-huitième canon du quatrième Concile œcuménique dit : « Suivant en tout les décrets des saints Pères, et reconnaissant le canon des cent cinquante évêques très-pieux, qui vient d'être lu (le 3e du second Concile), nous établissons, et nous accordons les mêmes priviléges à la très-sainte Eglise de Constantinople, la nouvelle Rome. Car les Pères ont accordé avec raison au siége de l'ancienne Rome les priviléges dont elle jouit, parce qu'elle était la ville régnante. Par le même motif, les cent cinquante évêques (du 2e Concile général) ont jugé que la nouvelle Rome, qui a l'honneur de posséder le siége de l'empire et celui du sénat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique et être la seconde après elle. (*Labb.*, tome IV, p. 769.) »

Selon le décret de ce Concile, il faut faire également attention, premièrement à ce que le Concile sacré, quoique décernant de certaines prérogatives à l'évêque de Rome, uniquement à cause de l'importance de cette ville, ne lui reconnaît cependant pas le pouvoir extraordinaire dont cet évêque se pare présomptueusement de nos temps; secondement, le deuxième, aussi bien que le troisième Concile œcuménique a accordé au siége de la nouvelle Rome les mêmes prérogatives qu'au siége de l'ancienne. Par conséquent, si l'évêque de cette dernière a obtenu la préséance et la primauté d'hon-

neur sur l'évêque de Constantinople, ce n'était que parce qu'autrement il serait impossible à ces deux évêques d'être les premiers en même temps, et non point parce que l'évêque de Rome aurait une prérogative quelconque d'une autorité et d'un pouvoir particulier et exclusif à l'égard de l'Eglise universelle. Ainsi l'évêque de Constantinople exerçait le même pouvoir dans la nouvelle Rome que l'évêque de Rome exerçait dans l'ancienne. Il faut dire la même chose des trois autres patriarches de l'Eglise orientale qui, étant ensemble aux Conciles, et dans d'autres cas, cédaient toujours aux évêques de Rome et de Constantinople la primauté de la place et la préséance, ne leur décernant rien de plus.

Ayant renouvelé ce qui a déjà été ordonné et décrété à l'égard des siéges des patriarches par les Conciles antécédents, le sixième Concile œcuménique ajoute dans son 36e canon : « En renouvelant ce qui était ordonné par les cent cinquante saints Pères réunis dans cette *ville régnante* et conservée par Dieu, autant que par les six cents trente Pères réunis à Calcédoine, nous décrétons que le siége de Constantinople ait les mêmes prérogatives que le siége de l'ancienne Rome, et que, comme celui-ci, étant le second, il s'élève dans les choses ecclésiastiques ; et que viennent après lui, dans l'ordre suivant, le siége de la grande ville d'Alexandrie, celui d'Antioche, et enfin celui de la ville de Jérusalem. »

Suivant ce qui a été décrété par le canon de ce Concile, l'évêque de Constantinople, selon l'usage des Orientaux, s'appelle patriarche, et l'évêque de Rome, selon l'usage des Occidentaux, pape ; de même que l'évêque d'Alexandrie, selon l'ancien usage, s'appelle aussi pape.

Que quiconque veut être impartial, s'appuyant sur les arguments décisifs que nous venons d'exposer, après les avoir puisés dans les Conciles œcuméniques, auxquels assistaient

ou prenaient part, soit par leurs voix, soit par leur consentement, les bienheureux papes d'alors, juge lui-même combien loin de la vérité est la pensée que cette prétendue suprématie aurait eu une force quelconque en Orient chez nos saints Pères, ou, ce qui revient au même, à ces Conciles œcuméniques. Mais Rome a contracté une habitude, qui lui est ordinaire et favorite, d'entendre tout irrégulièrement et selon son propre arbitre, d'interpréter faussement les choses, et d'en altérer le sens.

Ainsi, jamais une pareille primauté soit de chef de l'Église, soit d'autorité absolue, soit du centre des croyances vraies, n'a été connue ni reconnue dans la personne d'un évêque par l'Eglise chrétienne, attendu qu'elle sait bien que les Evêques de l'Eglise primitive avaient toujours eu présente à la mémoire la parole du Seigneur : *Que celui qui voudra devenir plus grand parmi vous soit votre serviteur, et que celui qui voudra être le premier d'entre vous soit votre esclave.* (*Matth.*, xx, 26, 27.) Et puisque chacun d'entre les évêques, selon ce commandement divin, se reconnaissait le dernier esclave, personne d'entre eux, du vivant des apôtres et des Pères apostoliques, ne rêvait jamais la primauté ni la suprématie sur les autres. D'ailleurs, les Eglises des villes les plus illustres d'alors, et ayant un nombre plus grand de gens pieux, et surtout les Eglises dont on savait que les évêques tenaient la succession immédiate des apôtres, ont gagné sur les autres Eglises voisines qui étaient moins fameuses dans le nombre des Eglises chrétiennes, des prérogatives telles qu'elles sont devenues une sorte de refuge pour les autres. Telles étaient les Eglises d'Antioche, dont les évêques ont été ordonnés par les apôtres Pierre et Paul; d'Alexandrie, fondée par l'évangéliste Marc, et l'Eglise de Rome, fondée par les apôtres Pierre et Paul ensemble. Puis l'ordre des Conciles œcuméniques exigeait qu'un des trois

évêques des plus illustres Eglises que nous venons de mentionner, obtînt la primauté d'honneur, et qu'il lui fût accordé la préséance. C'est pourquoi, d'après les paroles du canon du Concile, les Pères n'ont pas sans raison accordé la primauté au siége de l'ancienne Rome, comme d'une ville régnante. Nous en tenant toujours aux paroles du canon cité du quatrième Concile œcuménique : « Les Pères ont donné la primauté, » nous nous hâtons d'ajouter, sans hésitation, une conclusion incontestable, savoir, que ces prérogatives n'ont été données aux évêques de Rome ni par les apôtres, ni par le Seigneur lui-même. Et puisque l'Eglise du Christ ne peut, sous aucun rapport, être reconnue le corps des hiérarques de Rome, elle ne peut pas non plus les avoir pour chefs. Car, d'après les paroles de la Sainte Ecriture, et selon l'expression du divin Paul, personne, outre Jésus-Christ, ne peut être chef et tête de l'Eglise. (*Ephes.*, IV, 8-15.)

Quant à ce que les Romains, pour prouver la suprématie des papes, allèguent l'épître de saint Clément aux Corinthiens, il faut dire que cela n'aboutit à rien. Car dans les temps anciens, comme nous l'avons déjà dit, les Eglises contenant le moindre nombre des gens pieux, s'adressaient, pour ce qui regardait la foi, ou les controverses et les différends, aux évêques des villes les plus illustres. Or, telle était l'Eglise romaine, non pas cependant par la force du droit que s'arrogent les évêques de Rome de prononcer la dernière décision sur les affaires de toute l'Eglise chrétienne, droit qui, n'étant inventé que dans des temps récents, n'était pas connu dans l'Eglise, du deuxième siècle surtout.

Si Clément de Rome a adressé à Corinthe une admonition tendant à mettre un terme au mal et à faire vivre les Corinthiens en paix et unanimité, — Denis, le fameux évêque de Corinthe sous Antoine Vérus, homme saint, disciple des Pères apostoliques, s'étant distingué par son érudition et son in-

fatigable activité, Denis, répétons-nous, outre plusieurs autres évêques, écrivait également aux plusieurs Eglises, se rendant ainsi très-utile aux étrangers. Ses instructions et ses épîtres, resplendissaient d'une grande érudition, ont excité à beaucoup d'Eglises le désir de lui demander de nouvelles épîtres comme ne produisant pas du lait, mais des aliments forts. Ainsi, à l'époque primitive de l'Eglise chrétienne, les hommes divinement inspirés n'adressaient pas aux Eglises de pareilles épîtres par ambition, mais, suivant les paroles du divin apôtre, pour la perfection et l'édification du troupeau du Seigneur répandu partout. (*Eph.*, IV, 12.)

THÈSE X.

Nous, les enfants de l'Eglise orientale, saurons gré à Sa Béatitude des invitations par lesquelles il s'empresse de nous engager à nous convertir sans délai, en nous unissant à son siége qu'il croit être le vrai fondement de la véritable Eglise chrétienne.

RÉPONSE.

En premier lieu, nous constatons que l'Eglise orientale, à partir de son établissement, n'a jamais reconnu ni ne reconnaît à présent (ce que nous avons suffisamment démontré plus haut) saint Pierre, ainsi que personne, comme fonde-

ment de l'Eglise. La premiere pierre de ce fondement, elle la reconnaît dans la personne de Jésus-Christ. *Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé ; et ce fondement c'est Jésus-Christ.* (I. *Corinth.*, III, 11.)

En second lieu, l'Encyclique dit que les Orientaux se sont de bonne volonté séparés de la pierre solide sur laquelle a été bâtie l'Eglise romaine, c'est-à-dire que l'Eglise d'Orient s'est séparée de celle d'Occident.

Mais pour que ce soit justement et avec raison dit, il aurait fallu fournir des preuves de ce que l'Eglise romaine, après la scission des Eglises, est restée aussi intègre qu'elle l'était dès son origine, et que l'Eglise orientale a enfreint quelque loi importante et incommutable de l'Eglise une, sainte et catholique. Mais puisque c'est une circonstance dont on n'a rien dit, nous passons outre. En considérant l'une et l'autre Eglise à l'époque de leur union, ou, pour mieux dire, en considérant l'Eglise catholique (universelle) dans les huit premiers siècles, nous trouvons que pour conserver d'une manière exacte et sûre son unité et son intégrité, elle s'imputait à une loi sacrée la règle suivante : En général, l'orthodoxie de la foi et des institutions canoniques de l'Eglise catholique (universelle) s'atteste par la parole de Dieu au moyen du consentement général de l'Eglise et de ses Pères ; quant aux Eglises particulières, elles peuvent elles-mêmes faire leurs arrangements spéciaux, ne concernant d'ailleurs que la discipline ecclésiastique, et c'est sans licence, car autrement les bases du christianisme auraient été ébranlées. C'est sur cette loi sacrée qu'ont été inébranlablement basés les Conciles œcuméniques, qui n'auraient même pas été convoqués, si une telle loi n'existait pas.

Eh bien! parcourons tout l'espace des huit premiers siècles de l'Eglise une, sainte et catholique, jusqu'à l'époque où la scission des deux Eglises a eu lieu, et examinons si

cette loi sacrée de l'Eglise catholique (universelle) dont nous venons de parler, est conservée; et si elle l'est, dans laquelle de ces deux Eglises, qui ne sont plus d'accord l'une avec l'autre, cette loi possède toute sa force?

En jetant un regard attentif sur l'Eglise romaine, nous y voyons tout d'abord un nouveau symbole de foi, affirmé par le Concile qui a été convoqué à Trente en Allemagne en 1545, sous le pape Paul III, symbole qui non-seulement s'éloigne de la foi qu'il professe, mais qui est étranger, jusqu'au contraste complet, à la profession de l'ancienne Eglise catholique (universelle) et au symbole sacré des deux premiers Conciles œcuméniques de Nicée et de Constantinople. Après l'injuste complément (*Filioque*) à un ancien dogme divin que le symbole trentin a fait en dépit des mots positifs de l'Evangile, prononcés par Jésus-Christ qui est Dieu, dans ce symbole suivent de si nouveaux et si injustes dogmes, de si étranges ordonnances qu'il n'y en a même pas de traces dans l'ancien symbole digne de tout notre respect, et qui sont l'œuvre de la passion téméraire des innovations. Voici ces innovations : « 1° Je confesse le vrai sacrement, par lequel Jésus-Christ est reçu en entier sous une seule espèce. 2° Je crois la puissance aux indulgences de remettre les péchés, puissance accordée à l'Eglise par Jésus-Christ, et je reconnais leur usage salutaire pour le genre humain. 3° Je promets une soumission complète au Pontife de Rome, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ, ce que je jure par Dieu. »

Telles sont les innovations, tels sont les articles nouveaux, étrangers à l'ancien symbole de foi que les Occidentaux ont établis arbitrairement, et qu'ils prétendent cependant avoir été faits par un Concile œcuménique, comme ils appellent à tort le Concile de Trente ; car ils ont oublié que du moment où le nombre des chrétiens est divisé en deux parties distinctes, le Concile œcuménique n'existe pas, et jamais un

Concile qui n'est pas fait avec le consentement et par la force de l'unanimité de l'Eglise entière, ne peut avoir le nom d'œcuménique; à plus forte raison, ne le saurait avoir celui de Trente, même en Occident, parce que l'Eglise occidentale a été troublée et ébranlée alors par un orage violent, Luther l'ayant bouleversée et déchirée. L'Eglise orientale ayant vu l'Eglise d'Occident adopter de telles innovations, et (qu'il soit permis de le dire), s'éloigner de l'ancien symbole très-sacré de la foi orthodoxe et de la plénitude des dogmes désignée par la parole de Dieu, dogmes que l'Eglise occidentale avait elle-même, d'accord avec l'Eglise orientale, respectés et professés, sans la moindre altération, pendant plus de huit cents ans, l'Eglise orientale, répétons-nous, avec ses hiérarques et tous les orthodoxes, se trouva en suspens vis-à-vis de tels faits; elle s'étonne de ce que le bienheureux pape, au moment du bouleversement général, se soit décidé à se charger d'une pareille affaire, savoir : à engager à la communion de son siége l'Eglise d'Orient qui, depuis son origine jusqu'à nos jours, pense et célèbre les saints sacrements dans un accord et une unanimité inébranlables, qui conserve toujours les dogmes purs et sacrés de la foi divine ainsi qu'elle les a acceptés, inaltérés, intacts, invariables, toujours les mêmes, sans innovation aucune. Comment le Saint-Père a-t-il pu se décider à proposer la désertion des anciennes traditions des Pères à une nation qui a, la première des nations païennes, embrassé la foi chrétienne, qui a pris la première son nom de celui du Christ, qui a tant souffert pour la sainte religion avant la prise de Constantinople (comme le dit l'histoire toujours impartiale), et qui a tant dû subir après de la part de Rome et de ses missionnaires, qu'on envoyait pour propager, comme on le disait, la religion. Ces missionnaires de Rome ont employé tous leurs efforts pour ébranler la foi de cette nation, le saint héri-

tage des saints Pères; des paralogismes, des fausses doctrines, des entretiens insinuants, des pamphlets, des calomnies même, comme à présent, des offenses et des expédients de toute sorte, — tout a été mis en action, et rien n'a réussi. Les Occidentaux ont eu beau faire, la nation dont nous parlons, en dépit de toutes les vicissitudes, est restée ferme dans ses croyances, elle n'a pas franchi les bornes prescrites par les saints Pères, elle n'a subi aucun complément vide de sens dans sa sainte doctrine; au contraire, elle a conservé fermement et inébranlablement la doctrine et les traditions des apôtres, conformément aux canons et décrets, faits et affermis en Saint-Esprit par les Pères d'Orient et d'Occident, aux sept Conciles œcuméniques.

Par ses hiérarques et tous les orthodoxes, l'Eglise orientale s'est déjà expliquée suffisamment lorsqu'elle avait été invitée à abandonner le saint symbole de foi, à se séparer des dogmes sacrés, et à adopter les dogmes de Rome, les innovations de Trente, étrangères au saint symbole, lesquelles ont fait l'Eglise occidentale elle-même se séparer non-seulement de l'Eglise d'Orient, mais aussi de l'ancienne Eglise orthodoxe de Rome. Bref, un abîme énorme s'est établi entre les deux Eglises, l'Eglise d'Orient et sa sœur d'autrefois l'Eglise d'Occident; et c'est jusqu'à ce que l'Eglise romaine reste inguérissable de ses innovations, et surtout de ce complément (*Filioque*) qui est le pire de tous, jusqu'à ce qu'enfin, persistant dans ses innovations, elle demeure irréconciliable avec l'Eglise orthodoxe.

A la fin de cette réponse, l'Eglise orientale supplie Notre-Seigneur et Dieu Jésus-Christ, son chef et la pierre de sa foi, de donner des remèdes et d'opérer la guérison des morsures et des plaies faites à l'Eglise romaine par le serpent imbu de l'esprit de domination, de raffermir les membres affaiblis du corps de l'Eglise et de ranimer ceux qui manquent

de défaillir à cause des atroces souffrances. Comptant sur la force divine de Jésus-Christ, l'Eglise orthodoxe est profondément convaincue, qu'à raison de sa miséricorde infinie pour la faiblesse de la nature humaine, Notre-Seigneur produira devant tout le monde un prodige en opérant la guérison salutaire des plaies dont l'Eglise romaine est affligée, et en lui donnant la vie au lieu de la mort, l'union au lieu de la dissension, des débats partiaux, des reproches et des médisances, et enfin une connaissance parfaite et l'adoption de l'idée de l'existence personnelle avant les siècles que le Très-Saint-Esprit reçoit du Père.

Nous ne saurions encore passer sous silence cette circonstance, que les Romains, en tirant des arguments des saints Pères, confondent souvent, et toujours à tort, l'idée de la procession éternelle du Saint-Esprit avec l'idée de sa mission temporelle, c'est-à-dire des dons surnaturels du Saint-Esprit émanés du Père, distribués par le Fils. Il en est de même des deux différentes idées exprimées par les deux mots grecs : οὐσία et ὑπόστασις, que les anciens Pères latins exprimaient par un seul mot : *substance* ; par là les théologiens du moyen âge et modernes confondent deux idées différentes, et ils entendent la substance (ὑπόστασις) là où il s'agit de l'essence (οὐσία), et ils entendent l'essence (οὐσία) où il s'agit de la substance (ὑπόστασις). L'Eglise orientale croit et professe que le Saint-Esprit a la même essence (οὐσία) que le Père et le Fils, mais elle nie que le Saint-Esprit personnellement ou hypostatiquement (ὑποστατικῶς) procède du Père et du Fils, et repousse cette innovation comme une doctrine dénuée de fondement et blasphématoire. — C'est ainsi que les Occidentaux, ne voulant pas approfondir la différence entre la substance et l'essence (ὑπόστασις καὶ οὐσία) s'éloignent de la vraie théologie. C'est là toute leur dissension ; c'est là ce qui établit le schisme et leur désaccord avec l'Eglise orientale.

Que notre Père et Dieu, source éternelle de la paix du monde et de l'unanimité entre les hommes, réconcilie les deux Eglises (pourvu que les Romains, après une suite de mûres délibérations, veuillent bien rejeter ce qu'ils ont imprudemment adopté en dépit de l'Eglise universelle), et que ces Eglises ayant été sœurs autrefois, mais à présent divisées par des dissensions, se rallient l'une à l'autre en Saint-Esprit, procédant d'après son existence éternelle du Père seul! Que cela soit! Que cela soit!